



MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE

Kigali, le 30 mai 1973

N° 2095/3102 AG.

A traiter par A.E.F.
Date entrée : 8 JUN 1973 / 60 cas. 01
No Classement : 4646

Monsieur le Ministre des Finances
KIGALI

Réf. n° :
Annexe :
Objet :

Frais de fonctionnement
Juillet 1973

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir verser la somme de \$EU 9400,17 (FRW 880.420) au compte de l'Ambassade du Rwanda à OTTAWA pour le mois de juillet 1973.

La répartition de cette somme se fera aux articles suivants :

A. 1° <u>Traitements</u> : 13.092.01.00	
Monsieur NUNYESHULI Et. Ambassadeur	
<u>Retenues à faire :</u>	
a) 24e + dernier remboursement sur prêt achats véhicule de 219.715 FRW. (cfr. lettre 1341/451.FIN. du 7 juin 1971) : <u>9.173.FRW.</u>	
b) Somme de 2.000 FRW. à verser à ses enfants restés au Rwanda c/o Ministère de l'Education Nationale.	
c) Somme de 2.000 FRW à verser à ses parents c/o Monsieur NYLIBAKWE C. S. secrétaire d'Etat à la Fonction Publique (cfr. sa lettre n° 249/ARRC/01 du 11 décembre 1970).	
<u>A payer</u> : 87.617 - 9.473 - 2.000 - 2.000 =	74.444 FRW.
Monsieur NGERAGEZE L. 1er Secrétaire	67.936 FRW.
2° <u>Frais médicaux éventuels</u> :	50.000 FRW.
	<u>Total 01 :</u> 192.380 FRW.
	20.000 FRW.
B. <u>Déplacements + Ind.y afférentes</u> : 13.092.03.00	
C. <u>Personnel sous-contrat</u> : 13.092.04.00	
Mlle PIRARD, Secrétaire	\$CAN 100/-
Mme CALIPEAU, Secrétaire	\$CAN 100/-
Monsieur POIRIER, Chauffeur	\$CAN 80/-
Mme LEBLANC, (résidente)	\$CAN 50/-
	\$CAN 330.- X 4 = 1320 X 97 =
D. <u>Loyers + Mat. + Frais de fonctionnement</u> : 13.092.05.01	128.040 FRW.
E. <u>Frais de fonctionnement</u> : 13.092.06.01	530.000 FRW.
(à justifier)	10.000 FRW.
1\$EU = 93,66 FRW.	
	Total : FRW. 880.420
	\$EU. 9.400,17

P.S. Les retenues doivent être strictement respectées étant donné qu'elles feront l'objet d'une note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda pour la régularisation des écritures.

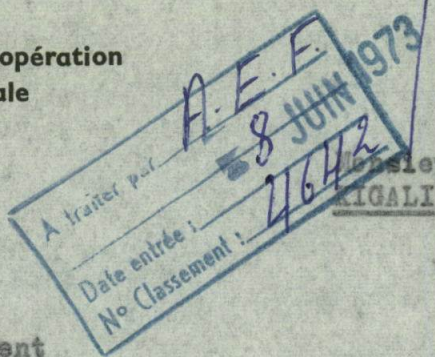
Le Ministre de la Coopération
Internationale,
Aug. MUNYANEZA.-

- Copie pour information à :
- ✓ Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI
 - Monsieur l'Ambassadeur de la République Rwandaise OTTAWA.
 - Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda KIGALI

REPUBLIQUE RWANDAISE

Kigali, le 25 mai 1973

N° 2069/3102 AG.

Ministère de la Coopération
Internationale

60. M. 01

Réf. N° :

Annexe :

Objet :

Frais de fonctionnement
Juillet 1973

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir verser la somme \$EU 7043,62 (FRW 659.706) au compte de l'Ambassade du Rwanda à WASHINGTON pour le mois de juillet 1973.
La répartition de cette somme se fera aux articles suivants :

A. 1° <u>Traitements</u> : 13.092.01.00		
Monsieur NKUNDABAGENZI F. Ambassadeur		86.838 FRW.
Monsieur MUNYESHYAKA Ild. 1er Secrétaire		
<u>Retenue à faire :</u>		
11e remboursement sur prêt achat véhicule (62.512) en 10 mensualités (sa lettre 20720/00.0302 du 13 septembre 1972): 6.000 FRW.		
(reste à rembourser : 62.512 - 54.000 = 8.512 FRW.)		
<u>A payer</u> : 67.936 - 6.000 =		61.936 FRW.
Monsieur GATABAZI J.M. Attaché		
<u>Retenue à faire</u> : 2.780 FRW.		
36e + dernier remboursement sur prêt achat véhicule (cfr. Déc. N° 111/FIN.08.01 du 13/9.1970)		
<u>A payer</u> : 53.846 - 2.780 =		51.066 FRW.
2° <u>Frais médicaux éventuels</u> :		34.120 FRW.
	Total 01 :	233.960 FRW.
B. <u>Déplacements + Ind.y afférentes</u> : 13.092.03.00		30.000 FRW.
C. <u>Personnel s/contrat</u> : 13.092.04.00		
Mlle TOUYA, Secrétaire	120/- \$	
Mlle WALTER, Secrétaire	100/- \$	
Mr. WASHINGTON, Chauffeur	105/- \$	
Muriel Avis (résidence)	70/- \$	
Margnet (chancellerie)	20/- \$	
	415/- \$ X 4 = 1.660 \$ X 93,66 =	155.476 FRW.
D. <u>Loyers + Mat.+ Frais de fonctionnements</u> : 13.092.05.01		230.000 FRW.
E. <u>Frais de représentation</u> : 13.092.06.01 (à justifier)		10.000 FRW.
	<u>Total</u> :	659.706 FRW.
		7.043,62 \$

1\$EU = 93,66 FRW.

P.S. Les retenues doivent être strictement respectées étant donné qu'elles feront l'objet d'une note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda pour la régularisation des écritures;

Le Ministre de la Coopération
Internationale,
Aug. MUNYANEZA.-

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI
- Monsieur l'Ambassadeur de la République Rwandaise WASHINGTON
- Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda KIGALI

REPUBLIQUE RWANDAISE

Kigali, le 26 mai 1973
N° 2067/3102 AG.Ministère de la Coopération
Internationale

A traiter par A.E.F.
Date entrée : 8 JUN 1973
No Classement : 4643

Co. W. 57

Monsieur le Ministre des Finances
KIGALI

Réf. N° :
Annexe :
Objet :
Frais de fonctionnement
Juillet 1973

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir verser la somme de FF 45.365 (FRW. 934.519) au compte de l'Ambassade du Rwanda à PARIS pour le mois de juillet 1973.

La répartition de cette somme se fera aux articles suivants :

A. 1° <u>Traitements</u> : 13.092.01.00		
Monsieur KARAKE C. Ambassadeur		
<u>Retenue à faire</u> : 11.046 FRW (600 FF)		
5e remboursement sur avance sur traitement de 6000 FF. (cfr. déc.n° 1/PIN.08.01 du 30.1.73) remboursable en 10 mensualités.		
<u>A payer</u> : 74.880 - 11.046 =		63.834 FRW.
Monsieur NTEZILIZAZA S. 2e Secrétaire		61.345 FRW.
Monsieur LIBERA J.B. 2e Secrétaire		58.960 FRW.
2° <u>Frais médicaux éventuels</u> :		60.000 FRW.
		<u>244.139 FRW.</u>
		Total : 01
B. <u>Déplacements + Ind. y afférentes</u> : 13.092.03.00		<u>30.000 FRW.</u>
C. <u>Personnel s/contrat</u> : 13.092.04.00		
Mlle DXALLO, Secrétaire	1.300/- FF	
Mlle YIRDAN, Secrétaire	1.350/- FF	
M. DIOP, Chauffeur	1.500/- FF	
Mme ROIRIGUEZ (résidence)	1.050/- FF	
Femme ménage (chancellerie)	1.050/- FF	
Cotisation sociales	1.050/- FF	
	<u>7.300/- FF X 20,60 =</u>	<u>150.380 FRW.</u>
D. <u>Loyers + Mat.+ Frais de fonctionnement</u> : 13.092.05.01		<u>500.000 FRW.</u>
E. <u>Frais de représentation</u> : 13.092.06.01		10.000 FRW.
		<u>Total: 934.519 FRW.</u>
		45.365 FF

1FF= 20,60 FRW.

P.S. Les retenues doivent être respectées étant donné qu'elles feront l'objet d'une note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda pour la régularisation des écritures.

Le Ministre de la Coopération
Internationale,
Aug. MUNYANEZA.-

Copie pour information à :
- Son Excellence Monsieur le Président de
la République Rwandaise KIGALI
- Monsieur l'Ambassadeur de la République
Rwandaise PARIS
- Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du
Rwanda KIGALI